



## COMPTE RENDU DU CHSCT DU 20 OCTOBRE 2017

Le CHSCT s'est ouvert sur une **déclaration intersyndicale (ici)** qui a interpellé la direction **sur les variations de températures inadmissibles constatées dans certains bureaux au siège de l'agence.**

**Vos représentants ont demandé des mesures simples** pour régler une situation qui n'a que trop duré.

**Le directeur ne partage pas notre analyse** : nous avons donc acté notre désaccord sur ce point.

**Pour autant, nous invitons tous les agents à nous faire part de ce type de désagréments.** Nous ne manquerons pas le cas échéant de revenir en CHSCT avec de nombreux éléments factuels et incontestables.

Par ailleurs **le SNE a alerté** la direction **sur l'état des risques psycho sociaux qui s'aggravent au regard de l'avenir très sombre qui plane sur nos établissements,** (devenir des agences, emplois et rémunérations) **(ici)**.

**Sur le volet emploi/licenciements, la réponse du directeur s'est voulue rassurante** avec notamment une situation à RMC plus favorable que dans d'autres agences, grâce entre autres aux CDD... qui serviraient de tampon pour satisfaire la demande de réduction d'effectifs.

*Les autres points principaux abordés à ce CHSCT ont été les suivants :*

### **Examen du tableau de suivi des actions du CHSCT & télétravail :**

**Le SNE a demandé que soit systématisée l'enquête annuelle sur le télétravail.**

Afin de satisfaire au mieux la demande et sur la base de retours très positifs du télétravail à l'agence, **le SNE a également réclamé :**

- **un élargissement du nombre d'agents en télétravail,**
- **que les quotas soient appliqués sur le temps réellement travaillé,**
- **que le télétravail soit étendu à nos collègues de la redevance.**

Actuellement sur 77 demandes de télétravail, 15 n'ont pas été honorées.

En lien avec notre intervention intersyndicale, **nous avons également demandé un suivi particulier sur les inconforts thermiques constatés dans certains bureaux.**

**Nous avons aussi demandé une reconduction annuelle de la campagne de vaccination anti grippe dans toutes les délégations.**

## Examen des registres SST et point sur les accidents de service.

**17 accidents de service avec ou sans arrêt de travail ont été constatés depuis janvier 2015 avec une faible fréquence et une faible gravité, ce qui est plutôt satisfaisant.**

- la procédure en cas d'accident de service est (là)
- tout accident / incident est à signaler le plus rapidement possible (et dans les 48h maximum) à la DRH.

Nous rappelons que :

- les registres se trouvent à :
  - Lyon : dans le local de l'agent d'accueil
  - Marseille : dans le local repro du service Sparre
  - Montpellier : au 4<sup>ème</sup> au niveau des pochettes voitures
  - Besançon : les registres santé et sécurité au travail et consignation des alertes en matière de sante publique d'environnement sont placés à l'accueil au 2<sup>ème</sup> étage, le registre des dangers graves et imminents est placé sur le meuble au 3<sup>ème</sup> étage à côté du bureau du directeur.

## Examen de la qualité de l'air intérieur :

Malgré un échantillonnage insuffisant, il apparaît que **la qualité de l'air dans le bâtiment du siège soit très satisfaisante sur les paramètres chimiques** (formaldéhydes, toluène, éthyl benzène, xylène etc...).

**Pour autant la concentration en flore fongique** (champignons) **s'est avérée 2,2 fois supérieure aux normes : l'agence de l'eau a immédiatement engagé des actions correctives** (entretien des bacs à eau).

Quant à la **pollution particulaire** dans le bâtiment, **il apparaît que cette dernière soit bien maîtrisée** (aucun relargage, nombre de particules globalement inférieur à l'air extérieur).

Pour autant, la **présentation faite par l'Agence présente de nombreux manques**; en particulier **sur les particules de très petite taille** (les plus dangereuses). Sur ce point, nous n'avons pas pu nous forger une opinion.

**Le SNE a demandé que cette étude soit complétée au siège et que la même chose soit réalisée en délégations.**

## Retour sur la journée « Sécurité routière » du 21 septembre au siège :

**Le nombre de kilomètres** réalisés par les agents dans leurs déplacements professionnels en voiture **a diminué** au cours de ces dernières années (**il est d'environ un million de kilomètres/an**).

Pour la direction, **la journée sécurité autoroutière** organisée le 21 septembre à Lyon **n'a pas eu le succès escompté** (une dizaine de personnes et pas les plus gros rouleurs).

Le SNE partage cette analyse : cette formation n'a pas été jugée prioritaire par une majorité d'agents dont la charge de travail est forte et qui avaient déjà suspendu leurs missions pour participer à l'AG du personnel au cours de la même période.

Cette action de prévention **sera reconduite à une autre période.**

## **Retour sur les travaux du comité RPS :**

Plusieurs points ont été abordés dans ce comité composé de M. Gravier-Bardet, Fl. Abintou, Pe. Tamet, S. Desmazieres, B. Martin, M. Exbrayat, O. Guillemin, L. Linord, S. Weill, Fl. Louis, et du médecin de l'Agemetra.

**Une présentation sur les addictions sera proposée sur chacun des sites de l'Agence.** Elle sera animée par l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (l'ANPAA) début 2018 dans le cadre d'une ½ journée de formation non obligatoire.

**Le SNE a salué la qualité du travail réalisé par l'agence sur ce point.**

**Une note sur le harcèlement a été diffusée ([ici](#)), nous avons voté favorablement sur ce point.**

Par ailleurs, vos représentants ont eu connaissance d'**agents en détresse professionnelle**. Nous avons demandé à la direction de prendre toutes les mesures nécessaires et rappelé **l'obligation de résultats et non pas de moyens**. Pour ce faire nous avons demandé une prise en charge effective et un suivi rapproché.

Pour mémoire, la note concernant la conduite à tenir face à un collègue en situation de RPS est [là](#)

Vos représentants restent à votre disposition sur ce sujet.

## **Médecine du travail :**

Nous avons appris en septembre que **le médecin de Lyon était parti à la retraite sans remplaçant**. Si **les visites d'urgence ou de reprise d'activité sont bien assurées par les médecins disponibles**, nous nous interrogeons toutefois sur le suivi global de la santé du personnel qu'il peut y avoir lorsque plusieurs médecins interviennent.

**Cette situation n'est pas acceptable : nous ne pouvons pas fonctionner sans médecin référent avec une population agence vieillissante et dans une période où les tensions sont exacerbées.**

Même si nous avons bien conscience qu'en raison de la pénurie de médecins du travail, il est difficile de trouver un remplaçant, **nous avons alerté la direction sur la mise en danger** que cela engendre pour près de la moitié des effectifs de l'agence. En effet, **grâce à cette médecine préventive, plusieurs cas de maladies graves ont déjà été détectés.**

## **Fourniture d'un sac à dos « ergonomique » :**

Dans le cadre de la prévention des troubles musculo- squelettiques (TMS) et alors que nous nous déplaçons de plus en plus avec nos ordinateurs et nos dossiers, **le SNE a demandé que tous les agents soient équipés d'un sac à dos ergonomique au logo de l'Agence**. Cette demande sera étudiée en comité de direction.

*Vos représentants SNE au CHSCT, Barbara Martin (poste 3040) et Pascal Gerin (poste 2816) sont à votre disposition si besoin.*